

Paudex, le 24 mai 2013

USPI INFO n° 10/2013

Pratique : Dépliant « Résidences secondaires : distinguer le vrai du faux »

Compte tenu des incertitudes qui règnent sur le sort des résidences secondaires existantes au 11 mars 2012, l'USPI Suisse a élaboré un dépliant intitulé « Résidences secondaires : distinguer le vrai du faux » qui répond à quelques questions sur les possibilités offertes à ce jour.

L'USPI Suisse a rédigé un dépliant intitulé « Résidences secondaires : distinguer le vrai du faux », dont vous trouverez ci-joint copie, afin d'informer le public sur les possibilités offertes ce jour pour les habitations existantes au 11 mars 2012. Ce document traite des trois questions suivantes, à savoir « Une résidence secondaire existante au 11 mars 2012 peut-elle être achetée ou vendue en tant que telle ? », « Une résidence principale peut-elle devenir une résidence secondaire ? » et « Un mayen situé hors de la zone à bâtir peut-il être rénové ? ». Les réponses à ces trois questions ont été rédigées à la lumière de l'actuelle ordonnance sur les résidences secondaires du 22 août 2012, étant précisé que les arrêts récents du Tribunal fédéral ne concernent pas les problématiques traitées dans cette brochure.

Vous avez la possibilité de commander des exemplaires gratuits de ce dépliant, au moyen du bulletin de commande ci-joint. Afin que ce dépliant puisse vous être livré d'ici la mi-juin, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le bulletin de commande d'ici au jeudi 30 mai 2013 à 18h00.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire



Frédéric Dovat

Annexes : ment.